Un maire assigné pour avoir refusé un mariage entre un clandestin et une handicapée (59)

02/06/2010 à 20h55

Nicolas Lebas a été assigné en référé, mardi, par la famille d'une jeune femme handicapée mentale qu'il refuse de marier depuis un an avec un Marocain en situation irrégulière, doutant de sa capacité à donner un «consentement éclairé», a-t-on appris auprès des avocats.

Lorsque la jeune Française, âgée aujourd'hui de 28 ans, s'est présentée à la mairie de Faches-Thumesnil (Nord) en avril 2009, pour ouvrir un dossier de mariage, les agents de l'état civil se sont rendus compte qu'elle était reconnue comme handicapée mentale à 80% par la Cotorep, selon Me Jean-Louis Brochen, avocat de la mairie.

La mairie s'interroge également, selon son avocat, sur un possible mariage forcé ou blanc, compte tenu des nombreuses différences de récits sur les conditions dans lesquelles se sont rencontrés cette femme et son futur époux, un Marocain en situation irrégulière résidant en Belgique. Devant ces incertitudes, le maire a décidé en avril 2009 de saisir le parquet de Lille qui n'a « rien trouvé à redire », selon l'avocat des futurs époux, Me Tayeb Ismi-Nedjadi, alors que l'avocat de la mairie évoque des « dysfonctionnements » de la part du parquet. […]

Nord Eclair

(merci à Chanteur)